

NOTE FACE À LA CRISE, L'URGENCE D'UNE TAXE SUR LES SUPERPROFITS



alliance-ecologique-sociale.org
@Ecolo-Sociale

Créé juste avant le début de la pandémie de Covid-19 en France, PJC – alliance écologique et sociale, un collectif inédit rassemblant syndicats et associations, a porté haut et fort des revendications d'urgence et de long terme pour sortir des crises sanitaires, sociales et écologiques. Aujourd'hui, face aux crises entraînées par la guerre en Ukraine, la spéculation et le changement climatique qui ont des impacts directs et lourds sur le quotidien de nombreuses personnes vivant en France, l'Alliance écologique et sociale réclame une taxe ambitieuse sur les superprofits des grandes entreprises.

La guerre en Ukraine, conjuguée à l'accélération de la crise climatique et la reprise post-covid, génère des tensions quant à l'approvisionnement de certaines ressources, notamment le gaz ou les cultures agricoles, et provoque un contexte inflationniste dont les premières victimes sont les classes populaires et les petites entreprises, qui voient leurs factures s'alourdir démesurément. Les plus démunis auront nécessairement besoin du soutien des pouvoirs publics, État et collectivités territoriales, afin de ne pas tomber dans la précarité.

PROFITS DE GUERRE ET JUSTICE SOCIALE

Cette inflation galopante n'est pas alimentée par la hausse des salaires — les revenus des ménages sont même en baisse selon l'INSEE¹ — mais par les profits de certaines grandes entreprises qui atteignent des records indécents, par pur effet d'aubaine à partir d'un contexte externe dramatique.

Par superprofits, on entend une hausse importante des bénéfices des grandes entre-

prises non justifiés par des innovations ou des gains de productivité mais par des circonstances externes comme une guerre ou une pandémie dont ces entreprises profitent pour augmenter leurs prix.

Dans le contexte actuel, les superprofits sont parfois de simples profits générés par la hausse du prix des énergies fossiles du fait de la guerre en Ukraine. C'est le cas de Total Énergies notamment. De tels profits sont réalisés à rebours de l'Accord de Paris et de tout respect pour le climat par les grands énergéticiens.

Au deuxième trimestre 2022, les entreprises françaises ont versé 44,3 milliards d'euros à leurs actionnaires, soit une hausse de 32,7 % par rapport à 2021², un nouveau record qui place la France en tête des pays européens où les actionnaires perçoivent le plus de dividendes. Quatre entreprises françaises figurent dans le top 20 mondial des sociétés ayant le plus versé de dividendes du trimestre, avec BNP Paribas (6e), Sanofi (10e), Axa (12e) et LVMH (14e). Elles ont cumulé 35 milliards d'euros de bénéfice net en 2021³.

Au premier semestre 2022, les entreprises du CAC 40 affichaient des bénéfices records de près de 73 milliards d'euros, soit une hausse de plus de 26 % par rapport à 2021. Parmi les principales entreprises concernées figurent Total Énergies, BNP Paribas, Engie, LVMH, Stellantis ou Arcelor-Mittal. Le secteur de l'énergie n'est pas le seul concerné : par exemple, le transporteur CMA-CGM a dégagé plus de 14 milliards de dollars de bénéfices pendant les six premiers mois de l'année 2022, soit presque autant que sur toute l'année 2021, une année déjà particulièrement faste.

En parallèle, plus de 10 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté⁴. La

France compte 5,2 millions de passoires thermiques. Comment vont tenir ces millions de personnes qui ont déjà froid l'hiver, avec une hausse annoncée des tarifs de l'énergie d'environ 15 % (le plafond énoncé par le gouvernement) ?

La question du maintien de cette situation de rente se pose donc. Au moment où l'ensemble du corps social et du tissu économique se voit imposer une sobriété incontournable, la participation des grandes entreprises et de leurs actionnaires à l'effort collectif apparaît aujourd'hui, plus que jamais, non négociable.

Une taxe sur les superprofits est déjà appliquée dans certains pays sous diverses formes (Italie, Espagne, Grèce, Royaume-Uni, Pays-Bas et Allemagne). Son principe est défendu dans d'autres, ainsi que par la Commission européenne (qui a déjà émis une proposition en ce sens,) et par le Secrétaire général de l'ONU. En France, il est revendiqué par certains groupes politiques, tandis que le gouvernement, après avoir regimbé plusieurs fois, semble contraint d'ouvrir un peu la porte.

Les organisations de PJC – alliance écologique et sociale considèrent que ces superprofits doivent être mis à contribution par la puissance publique pour lui permettre de financer des mesures écologiquement soutenables ciblées sur les classes les plus modestes. Il faut en effet sortir des solutions faciles et court-termistes comme les aides à la pompe qui aggravent à la fois le réchauffement climatique et les inégalités. C'est à la fois une question de justice sociale, de transition écologique et de bon sens économique.

Une telle taxe inciterait mécaniquement les entreprises qui font des bénéfices exceptionnels à baisser leurs prix et à augmenter

les salaires. Cela aboutirait à une meilleure répartition de la valeur ajoutée, dans un contexte marqué par les inégalités, les tensions politiques et la colère sociale grandissantes.

Pour que les profits réalisés en 2022 soient couverts par cette taxe exceptionnelle, il est nécessaire d'ouvrir un budget rectificatif (PLFR) sur le budget 2022 en cours d'exécution. Au regard des dispositions prises au niveau européen, qui impliquent une taxation des profits dès 2022, un nouveau projet de loi de finances rectificative apparaît incontournable au niveau national dès cette année.

UNE MANNE SUBSTANTIELLE

Dans le contexte actuel, une taxe sur les superprofits pourrait rapporter de 10 à 20 milliards d'euros à l'État.

Deux méthodes sont possibles pour taxer :

- Taxer la part des superprofits mondiaux générée en France, c'est-à-dire correspondant à la part de l'activité économique réellement exercée en France. Recommandée par le FMI, cette approche aurait la vertu de faire pression sur la lutte contre l'optimisation fiscale pratiquée par les grandes entreprises. Elle nécessite en effet de contrôler les déclarations déposées par les multinationales (la « déclaration pays par pays », mais aussi la déclaration de prix de transfert) afin de neutraliser l'érosion des bases imposables. Cela suppose par ailleurs non seulement de stopper les suppressions d'emplois dans l'administration fiscale (car depuis de nombreuses années, les suppressions d'emplois entraînent

une baisse du nombre et du rendement des contrôles fiscaux) mais, surtout d'en créer pour assurer ce contrôle nécessaire afin que les multinationales paient leur juste part d'impôt⁵.

- Taxer les entreprises dégagant des superprofits sur la base de leurs ventes (on n'est pas loin du chiffre d'affaires), soit une assiette plus localisable, pour éviter les fuites de bases imposables (ladite taxe ne se déclenchant qu'en cas de superprofits). C'est la méthode utilisée par l'Espagne et l'Italie.

Si après l'avoir combattue, le gouvernement était finalement incité à mettre en place une taxe sur les superprofits, quelle que soit la forme qu'elle pourrait prendre, il ne peut s'agir d'une taxe qui :
— d'une part n'atteindrait pas les multinationales, celles précisément ciblées par cette taxe car générant des superprofits ;
— d'autre part ne dégagerait pas un rendement de 10 à 20 milliards d'euros.

VERS UN EFFORT DE SOLIDARITÉ ÉCOLOGIQUE

Ces ressources supplémentaires pourraient être mobilisées pour répondre à ces circonstances exceptionnelles et faire face aux crises sociales et climatiques. Les organisations de PJC — alliance écologique et sociale suggèrent en ce sens trois postes de dépense spécifiques, permettant d'allier immédiatement urgence sociale et transition écologique : les transports, l'alimentation et le logement. Ces secteurs sont les plus émetteurs de gaz à effet de serre en France et affichent des bilans carbone en dehors des objectifs que s'était fixés la France en 2015,

année de la signature de l'Accord de Paris. Ces dépenses pourraient être issues du budget de l'État mais « fléchées » au regard des recettes de la taxe.

- **Du côté des transports**, une option serait la mise en place d'un « ticket climat », qui permettrait d'accéder à l'ensemble de l'offre de transport collectif. Cette mesure doit néanmoins aller de pair avec un réinvestissement massif dans les infrastructures ferroviaires, notamment les lignes de proximité.
- **Côté alimentation**, avec 5 milliards d'euros, au moins une année de repas pourrait être financée dans la restauration scolaire et universitaire pour les étudiant·es et familles (le coût réel à l'unité devrait atteindre 13 euros en moyenne cette année, les familles et étudiants déboursent en moyenne entre 3 et 4 euros par repas). Ceci représente aussi une occasion de financer et valoriser les circuits courts et un approvisionnement local de qualité.
- **Côté logement**, avec 10 milliards d'euros, 1 million de passoires thermiques⁶ pourraient être intégralement renouvelées, de manière performante, pour des logements plus confortables et plus écologiques, sans augmentation de loyer.

Il ne s'agit là que de pistes de dépenses, utiles à la société et neutres pour l'environnement. PJC – alliance écologique et sociale est bien entendu ouvert au dialogue et insiste sur le besoin de construire ensemble le monde d'après. Cette taxe pourrait aussi venir nourrir le débat sur le financement des services publics de proximité.

DES OBJECTIONS PUREMENT IDÉOLOGIQUES

Cette taxe apporterait une réponse vitale aux crises que nous traversons. Pourtant, côté gouvernement, les arguments spécieux s'empilent pour exonérer les entreprises de tout effort de solidarité. Ces objections sont avant tout idéologiques. Quelques exemples, et quelques réponses :

« Il vaut mieux que ces profits servent pour augmenter les salaires. »

Si ces entreprises font des profits exceptionnels, c'est précisément parce qu'elles n'ont pas augmenté les salaires (voir ci-dessus). L'effet d'aubaine est le suivant : couplée à une hausse des prix et des aides publiques (prêt garanti par l'État, chômage partiel, reports de charges et cotisations, baisse des impôts de production, plan de relance), la « modération salariale », qui prend en réalité la forme d'une baisse des revenus dans un contexte de forte inflation, permet ainsi aux entreprises, surtout les plus grandes, de nourrir leurs profits. Les marges des entreprises françaises sont au plus haut depuis 70 ans. Sans régulation, ce sont les dividendes qui augmentent, pas les salaires.

Ces mêmes entreprises battent des records de dividendes versés. Le profit d'aujourd'hui ne sera donc ni l'investissement de demain, ni le salaire de demain. C'est en revanche en partie l'augmentation du prix d'aujourd'hui. Pour dégager d'importants profits afin de verser des dividendes, les grandes entreprises se restructurent et licencient. En 2021, plus de 17 000 emplois ont été supprimés au sein des grandes entreprises suivantes : Total Énergies, BNP Paribas, AXA, Sanofi et Stellantis. Les dividendes d'aujourd'hui sur les suppressions

d'emplois d'hier bénéficient des aides publiques et, au surplus, des hausses de prix que subit la population.

« L'important c'est de baisser les prix. »

Si les prix flambent, c'est aussi parce que les entreprises sont en position de force pour spéculer. La Banque des règlements internationaux⁷ estime que la part des entreprises en mesure de fixer les prix est à un niveau historiquement haut.

« Pour agir sur les prix, on fait déjà des remises à la pompe. »

Oui, mais c'est l'État, donc nous tous et toutes, qui payons ces remises. L'essentiel de la remise à la pompe est assurée par l'État pour un coût de 4,4 milliards d'euros⁸. La remise à la pompe de 20 centimes proposée par Total en France est relativement symbolique, elle devrait coûter à l'entreprise environ 500 millions d'euros, alors que l'énergéticienne a réalisé sur les 6 premiers mois de 2022 un bénéfice de 18,8 milliards de dollars. Pire : la ristourne à la pompe encourage la consommation de carburant fossile, sans distinction de revenu ou de dépendance à la voiture. Ce faisant, plus on consomme, plus le contribuable subventionne. Plus le véhicule est lourd, plus la consommation de carburant fossile est facilitée. Cette disposition est donc, en plus d'être injuste socialement, à rebours de la lutte contre le changement climatique.

« Le produit de la taxe ne sera disponible que dans 1 ou 2 ans. »

Si le texte est voté dans un budget rectificatif, les recettes pourraient être disponibles immédiatement.

« La France a un système de prélèvements obligatoires plus important que ses voisins européens. »

Cet argument est fallacieux : aucun de nos systèmes fiscaux n'est capable de capter la rente spéculative des profits de crise. La France a par ailleurs drastiquement baissé son taux nominal d'imposition sur les sociétés ces dernières années, passant d'environ 33,3 % en 2018 à environ 25 % aujourd'hui.

« Surtaxer les superprofits va à l'encontre de l'intérêt des entreprises et du patriotisme économique. »

Nos TPE, nos PME et certains de nos grands groupes français sont aussi victimes de la spéculation sur les prix d'un petit nombre de grandes entreprises. Briser cette spirale spéculative, c'est alléger les factures d'une grande partie du tissu économique et relancer les carnets de commandes par la demande.

« En 2021, toutes les entreprises ont de bons bilans, on ne va pas toutes les taxer ? »

Non, car toutes n'ont pas fait de profits exceptionnels. Il est assez simple de comparer les résultats pré-crise à ceux de 2021 et 2022 et d'isoler les entreprises qui accumulent des superprofits.

« Si on taxe les superprofits, il faut aider lors des super-pertes. »

C'est déjà le cas. Lorsqu'une entreprise fait des pertes, elle peut les répercuter sur ses bénéfices futurs pour baisser ses impôts. Une taxe sur les superprofits fait donc d'autant plus sens. Rappelons par ailleurs que l'État ne cesse de voler au secours des grands groupes en cas de pépins conjoncturels : c'est notamment ce qui s'est passé pendant la crise du Covid, où des milliards

ont été dépensés en plans d'urgence et plans de relance sans la moindre conditionnalité écologique ou sociale⁹.

« En France, une taxe n'est jamais provisoire. »

C'est factuellement faux, il y a de multiples exemples historiques. Le plus récent : en 2021, la France a mis en place une taxe exceptionnelle sur les assurances et mutuelles, abandonnée après un an.

« On fera le point d'ici la fin de l'année pour voir si certaines entreprises n'ont pas entendu notre message. »

En matière fiscale, le principe est celui de la non-rétroactivité¹⁰. Une mesure votée en 2023 ne couvrirait pas les superprofits de 2022. Repousser le débat, c'est donc décider que l'ensemble des bénéfices exceptionnels réalisés cette année par un petit nombre d'entreprises passent entre les mailles du filet, en dépit de la crise énergétique et de la souffrance sociale qu'elle promet pour l'hiver.

Annexe

L'estimation d'un rendement de la taxe de 10 milliards d'euros s'appuie sur les conclusions de l'étude des économistes Dubinina, Garcia-Bernardo & Jansky qui ont évalué la part des bénéfices exceptionnels en Europe en 2021 à partir de micro-simulations sur les bénéfices des entreprises. Les économistes comparent les bénéfices réalisés en 2020 à la moyenne 2014-2019. Ils intègrent un potentiel de croissance à la moyenne des bénéfices pour déduire le bénéfice exceptionnel. Les données datant de 2020, il s'agit d'une estimation constituant une fourchette basse des recettes de la taxe¹¹. Pour les 20 milliards d'euros, le calcul est basé sur la méthodologie suivante : les 3 500 plus grosses entreprises et leurs filiales représentent près de la moitié de l'impôt sur les sociétés et du bénéfice total des entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés en France. La forte hausse des bénéfices des entreprises du CAC 40 accroît cette concentration. Fin 2021, selon le rapport « Le budget de l'État en 2021 » de la Cour des comptes, le seul cinquième acompte dégageait un rendement de plus de 10 milliards d'euros.

Une imposition sur les superprofits dégageant un rendement de 10 à 20 milliards est donc une estimation sérieuse. De la même manière, une taxe assise sur une base davantage localisable telle qu'une taxe sur les ventes pourrait dégager un même rendement avec un taux inférieur à celui qui serait appliqué sur les superprofits. En effet, le montant total des ventes est mécaniquement plus élevé que le montant des superprofits : par conséquent, pour dégager un rendement d'environ 10 à 20 milliards d'euros, le taux applicable sur les ventes serait moins élevé que le taux applicable sur les superprofits.

Notes

- 1 INSEE, « Guerre et prix », note du 24 juin 2022.
- 2 Janus Henderson, *Global dividend index*, note d'août 2022. https://cdn.janushenderson.com/webdocs/H050642_0822_FR_Issue+35.pdf
- 3 *Ibid*
- 4 France Transaction, *Pauvreté 2022 : combien de Français pauvres en 2022?*, 2022. <https://www.francetransactions.com/le-saviez-vous/combien-de-pauvres-en-france.html>
- 5 Attac, *Fraude fiscale, sociale, aux prestations sociales : Ne pas se tromper de cible*, rapport de mars 2022. <https://france.attac.org/nos-publications/notes-et-rapports/article/rapport-fraude-fiscale-sociale-aux-prestations-sociales-ne-pas-se-tromper-de>
- 6 Renovons, "Coûts et bénéfices d'un plan de rénovation des passoires énergétiques en 10 ans". Rapport de 2020. http://renovons.org/IMG/pdf/sce_nario_re_novons_2020_vf.pdf
- 7 Banque des règlements internationaux, *Are major advanced economies on the verge of a wage-price spiral?*, note de 2022.
- 8 Loi de finances rectificative pour 2022 et loi d'août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.
- 9 Selon l'ancien ministre délégué aux Comptes publics (interview du 19 janvier 2022 au quotidien Les Échos) ; l'ensemble des aides sur la période 2022-2022 s'est élevé à 140 milliards d'euros.
- 10 La non-rétroactivité est un principe selon lequel une norme juridique ne peut avoir d'effet sur des événements ayant eu lieu avant son entrée en vigueur. Il s'agit d'un principe posé par l'article 2 du Code civil selon lequel « La loi ne dispose que pour l'avenir ; elle n'a point d'effet rétroactif. »
- 11 Dubinina, Garcia-Bernardo, Jansky, *Excess Profits tax: estimating the potential tax revenue gains for the European Union*, 2022. <https://left.eu/content/uploads/2021/11/FISC-v1.pdf>

Organisations membres de PJC – Alliance écologique et sociale ayant travaillé à cette note : Attac, Amis de la Terre France, CGT, Confédération paysanne, FNE, FSU, Greenpeace France, Oxfam France, Solidaires, 350.org
Rédacteurs : Vincent Drezet, Quentin Parrinello, Clément Sénéchal